



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 06 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 10

Etaient présents : Francis BOIZUMAULT, Christian PERTUS, Francine CHENU, Sandrine MARTIN, Frédéric BOISSINOT, Jean-Marc THUAU, Sonia BLIECK, Jean-Pierre SEGUIN, Caroline GERVIER, Laurence BERNARD.

Etait absent excusé : Alain GUESDON

A été nommée Secrétaire de séance : Laurence BERNARD

L'An deux mille vingt-deux et le treize du mois de décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune d'ANNEPONT, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis BOIZUMAULT.

Ordre du jour :

- **Délibération : Renouvellement de la convention d'assistance technique générale du Syndicat de Voirie**
- **Délibération : Décision modificative du budget n°1-Virements de crédits**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Novembre 2022

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 14 Novembre 2022. Après lecture, il n'y a pas eu d'observations. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération D 2022 12 12 01 : Renouvellement de la convention d'assistance technique générale du Syndicat de Voirie

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION :

06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOIZUMAULT Francis, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENT EXCUSE : M. GUESDON Alain

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, le **Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.**

Cette mission permettrait :

- 1) Une assistance technique et administrative auprès de nos services,

- 2) La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la Voirie dans les domaines suivants :

- Conseils sur les techniques de réparation,
- Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques ...),
- Conseil sur la gestion du réseau,
- Conseil juridique sur la gestion du domaine public,
- Conseil sur les classements, déclassements, cessions...,
- Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),
- Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,
- Conseil concernant la définition des limites d'agglomération,
- Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement...,
- Conseil sur la gestion et le transfert des biens de sections de commune,
- Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...),
- Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie,
- Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...).

Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 75,00 €.

Monsieur le Maire indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 Janvier 2023.

Cette mission comprendrait :

- La visite exhaustive du réseau (hors relevés à grand rendement) comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussée, couche de roulement...),
- La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes,
- L'intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'importance de trafic,
- La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents,
- La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction,
- L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la Collectivité.

La production du diagnostic de voirie ferait l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents afférents à la collectivité, de 1200,00 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour.

Que pour réaliser le diagnostic de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie doit disposer du tableau de classement des voies communales mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce document ou si celui-ci nécessitait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation.

La production du tableau de classement de la voirie communale ferait l'objet d'une facturation ponctuelle de 1200,00 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour.

Que ces rémunérations seraient fonction de la population « N-1 » de la collectivité, selon le recensement disponible sur le site de l'INSEE.

Qu'enfin, le Syndicat Départemental de la Voirie propose, si la collectivité le souhaitait, la production d'actes de gestion, tels que :

- Arrêtés de circulation,
- Autorisations et permissions de voirie,
- Arrêtés d'alignement.

La production des actes de gestion ferait l'objet de la tarification suivante :

- 25 € par acte de gestion hors arrêtés d'alignement,
- 50 € par arrêté d'alignement,

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération D 2022 12 12 02 : Décision modificative du budget n°1-Virements de crédits

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 20 H 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis BOIZUMAULT, Maire.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, M. PERTUS Christian, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, M. BOISSINOT Frédéric, M. THUAU Jean-Marc, Mme BLIECK Sonia, M. SEGUIN Jean-Pierre
Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence

DATE DE CONVOCATION :

06/12/2022

ABSENT EXCUSÉ : M. GUESDON Alain

Mme BERNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la chaudière hors d'usage (et non réparable) du logement communal 2bis Domaine du Moulin a été remplacée. Les crédits prévus au budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les modifications ci-après :

Section d'investissement - Dépenses		
Libellé	Diminution des crédits	Augmentation de crédits
Art 2031 (20)– op155 : Frais d'études	-16 000,00 €	
Art 2132 (21)– Immeubles de rapport		+16 000,00 €
TOTAUX	-16 000,00 €	+16 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications de crédits indiquées ci-dessus.

Questions diverses

- Zones humides : création d'une commission communale opérationnelle du 1^{er} Janvier 2023 au 30 Septembre 2023. Le conseil municipal décide d'y associer des élus et des agriculteurs exploitants sur la commune. La proposition est la suivante :
 - Elus : Chenu Francine, Thuau Jean Marc, Pertus Christian, Guesdon Alain, Seguin Jean Pierre
 - Agriculteurs : Martineau Joseph, Jaguenaud Nicolas, Chevallereau Fabrice
- Monsieur le Maire nous fait la lecture d'une lettre émanant de la « Fédération Départementale des Foyers Ruraux », afin de nous sensibiliser sur l'illettrisme qui existe dans nos campagnes.
- Monsieur le Maire nous fait la lecture d'une autre lettre émanant d'une habitante de « La Frédière » relatant le mauvais état de la route reliant « Chez Garnier » à Annepont. Cette personne, *sous une forme humoristique*, demande à la commune de Annepont s'il était envisageable de faire une réfection de cette portion.
- Budget 2023 : faire faire un devis afin de mettre des ampoules « LED » sur tout le restant des lampadaires.
- Pose des guirlandes de Noel dans la commune : jeudi 15 décembre.
- Réfection de voirie à réaliser aux « Melles » suite à la fuite d'eau réparée par la RESE.

La séance est levée à 22 heures 20

Le Maire,
Monsieur Francis BOIZUMAULT

La secrétaire de séance,
Madame Laurence BERNARD


